COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Jeudi 19 octobre 2017**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

PRÉSENTS : MM. BILLY, LE BRAS, Mmes BOUIT, LE BIHAN, TATARD, PENSIVY, MM. LOYER, CAMERLO, ALONSO, MARTEAU, Mme LAVIGNE, M. PASCO, Mme COEFFEC, MM. FOUCRAUT, JEGO, Mmes GUILLAS, SAVARY, LE CORRE

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, LAUNAY, BOURSE, M. BANNWART

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Madame BOURSE a donné procuration à Monsieur LOYER
Madame LAUNAY a donné procuration à Monsieur BEILLON
Monsieur BANNWART a donné procuration à Madame LAVIGNE

1 – Secrétaire de séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Marie-Annick BOUIT.**

2 - Viabilisation lotissement communal "La Chênaie" et aménagement du secteur "Jacques Prévert" : Attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de viabilisation du lotissement communal « La Chênaie » et d'aménagement du secteur « Jacques Prévert » situé derrière l'école Sacré-Cœur, selon une procédure adaptée et conformément aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 juillet 2017 sur le site htpp://www.synapse-ouest.com et le 22 juillet 2017 dans le journal "Ouest France".

La date limite de candidature ayant été fixée au 4 septembre 2017, les commissions municipales "marchés publics" et "lotissement", assistées par le maître d'œuvre, ont procédé le 19 septembre à l'analyse des offres enregistrées à l'issue de cette consultation, conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir : valeur technique (60%) et prix (40%). Des auditions et négociations ont été engagées le 3 octobre dernier.

Monsieur BILLY explique le déroulement de la procédure et de l'analyse des offres et rappelle l'estimation prévisionnelle faite par la maître d'œuvre, à savoir 555 261,20€ HT pour le lot n°1 et 37 290,37€ HT pour le lot n°2.

Au terme de cette analyse, Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée municipale de retenir "les offres économiques et techniques" qui lui semblent les plus avantageuses pour la collectivité à savoir :

Lot	Descriptif	Entreprise	Montant en euros HT
01	Terrassements, voirie, assainissement et préparation du sol	CHARIER TP	387 077,03€
02	Plantations et mobilier urbain	ATLANTIC PAYSAGES	34 700,00€
		TOTAL	**421 777,03€**

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

3 - Lotissement communal et secteur "Jacques Prévert" : conventions avec Morbihan Energies pour la réalisation des travaux d'électricité, d'éclairage public et la pose de fourreaux télécom

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux des propositions du syndicat Morbihan Energies de réaliser les travaux d'extension du réseau d'électricité, éclairage public et télécom du lotissement communal et du secteur "Jacques Prévert", à savoir :

- **Extension réseau basse tension :**
  - Coût total = 25 500€ HT
    - ***Participation de la commune = 12 750€***
    - Participation de Morbihan Energies = 12 750€
      (Subvention 50%)

- **Desserte interne basse tension :**
  - Coût total = 31 800€ HT
    - ***Participation de la commune = 15 900€***
    - Participation de Morbihan Energies = 15 900€
      (Subvention 50%)

- **Pose fourreaux télécom :**
  - Coût total = 14 000€ HT
    - ***Participation de la commune = 14 000€***
    - Pas de participation de Morbihan Energies
      (Subvention 0%)

- **Extension éclairage public – génie civil :**
  - Coût total = 6 000€ HT
    - ***Participation de la commune = 4 200€***
    - Participation de Morbihan Energies = 1 800€
      (Subvention 30%)

- **Extension éclairage public – matériel :**
  - Coût total = 25 800€ HT
    - ***Participation de la commune = 18 060€***
    - Participation de Morbihan Energies = 7 740€
      (Subvention 30%)

Le coût total de ces travaux s'élève à 103 100€ HT, dont **64 910€ à la charge de la commune** et 38 190€ à la charge de Morbihan énergies (soit un taux de subvention moyen de 37% sur l'ensemble).

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

4 - Lotissement communal et secteur "Jacques Prévert" : Convention Eau du Morbihan pour la réalisation des travaux d'eau potable

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de la proposition du syndicat Eau du Morbihan de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable du lotissement communal et du secteur "Jacques Prévert" pour un montant de **44 618,24€ HT**.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

5 - Programme Voirie "2017" : Avenant au marché de travaux

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération n° 2017-53 du 12 juillet 2017 relative à l'attribution du marché de travaux pour le programme de voirie 2017,
Vu le marché de travaux signé le 21 août 2017,
Vu le projet d'avenant relatif à un ajout de prestations,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'avancement des travaux lesquels nécessitent l'adaptation de certaines prestations ayant des incidences financières le marché de travaux.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant proposé :

Marché	Entreprise	N° Avenant	Montant du marché HT	Montant avenant HT	Montant marché après avenant HT	Variation
Programme voirie 2017	CHARIER TP	1	43 854,10	+ 9 244,90	53 099,00	+ 21,08 %

Il rappelle également que l'enveloppe initialement prévue au budget primitif 2017 est de 75 000€ TTC.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte** la réalisation des travaux supplémentaires et approuve l'avenant tel que détaillé ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⌦ *Rapport d'activité 2016 du Syndicat de l'Eau du Morbihan*

Monsieur LE BRAS présente les principales dispositions du rapport d'activité 2016 du syndicat de l'Eau du Morbihan, lequel assure la distribution de l'eau potable et également la production et le transport de l'eau potable.

- La distribution d'eau potable :
  - Le service de distribution d'eau potable regroupe 116 communes, dessert 211 039 habitants et 110 844 abonnés,
  - Eau du Morbihan confie par contrat aux sociétés SAUR, VEOLIA, SUEZ et STGS la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la performance du service,
  - En 2016, les abonnés ont consommé 10 873 673 m^3 soit en moyenne 268 litres par habitant et par jour ou 98 m^3 par abonné par an,
  - Le prix du service comprend une partie fixe et un prix au m^3 consommé. Un abonné consommant 120 m^3 paiera 319,67€ soit en moyenne 2,66€/m^3.

- La production et le transport d'eau potable :

  - Le service de distribution d'eau potable regroupe 227 communes et dessert 575 480 habitants,
  - Eau du Morbihan confie par contrat aux sociétés SAUR, VEOLIA, SUEZ et STGS la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la performance du service,
  - En 2016, Eau du Morbihan a produit 24 805 746 m^3 (dont 22% d'origine souterraine) à partir de 16 stations de traitement d'eau de surface et 38 stations de traitement d'eau souterraine,
  - En 2016, un volume de 7 705 681 m^3 a transité dans le réseau d'interconnexion
  - Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG) s'élève à 0,61€ HT/m3 vendus aux services distribution. Il couvre

⌦ Rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo (SMBVT)

Pour mémoire, le bassin versant du Trévelo couvre une superficie de 147 km² sur le périmètre de 9 communes (Caden, Le Guerno, Limerzel, Noyal-Muzillac, Péaule, Questembert, Allaire, Béganne et Saint Gorgon).

Madame BOUIT présente les principales dispositions du rapport d'activité 2016 du SMBVT :

- Aménagement des moulins de Coton et du Pesle dans le cadre de la continuité piscicole et sédimentaire,
- Poursuite de la politique bocagère du syndicat : inventaires bocagers effectués à Caden, Questembert, Limerzel et Péaule,
- Accompagnement des communes pour les aider à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,
- Budget 2016 : 226 000€ de dépenses de fonctionnement et d'investissement, avec un apport extérieur de 80% (Agence de l'eau, région Bretagne et comité départemental),
- Actions prévues en 2017 : poursuivre l'aménagement de moulins, l'aide aux communes dans le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires, la politique bocagère, les milieux aquatiques, l'animation sur le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour un budget d'environ 520 000€.

⌦ ***Rapport d'activité 2016 du service public d'élimination des déchets***

Monsieur BEILLON présente les principales dispositions de ce rapport :

- **Principales réalisations menées en 2016 :**

  - Modification des horaires d'ouverture des déchetteries et plateformes déchets verts,
  - Tarification des dépôts de déchets par les professionnels en déchetterie,
  - Mise en œuvre d'une collecte hebdomadaire des sacs jaunes à Damgan entre le 1er juillet et le 30 septembre,
  - Travaux de mise aux normes sur les déchetteries : installation de garde-corps antichute et de signalétiques flux sur les quais, acquisition d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) et d'une cuve pour huile minérale (déchetterie de Kerbodo à Muzillac),
  - Création d'un point d'apport volontaire en colonnes enterrées sur la commune de Damgan,
  - Acquisition d'un broyeur de végétaux pour mise à disposition auprès des particuliers et des services municipaux,
  - Acquisition d'un bâtiment avec terrain sur la zone d'activités de La Grée à Nivillac pour le projet d'implantation du Pôle Environnement (Services Déchets et SPANC).

- **Orientations 2017 :**

  - Etude sur l'optimisation des déchetteries,
  - Mise en place de la filière de reprise Eco-mobilier sur la déchetterie de Kerbodo à Muzillac,
  - Renforcement pendant la saison estivale de la brigade verte et de la fréquence de collecte des points d'apport volontaire,
  - Réflexion avec les professionnels concernant le service rendu quant à la collecte et au traitement des déchets liés à leur activité et leur facturation,
  - Renouvèlement des équipements (bacs, composteurs) et du véhicule de la brigade verte,
  - Acquisition et mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés sur les secteurs sensibles.

- **Indicateurs techniques :**

  - Ordures ménagères : en 2016, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères était de 1 947 952,49€, soit 346€ la tonne et 72,17€ par habitant et par an,
  - Emballages : 715,48 tonnes d'emballages ont été collectées en 2016 soit une hausse de 0,11% par rapport à 2015, ce qui représente 26,51 kg par habitant et par an. Le coût de la collecte et du traitement des emballages était de 515 866,03€, soit 721€ la tonne et 19,11€ par habitant et par an,
  - Les papiers : 662,34 tonnes collectées pour un coût de collecte et de traitement de 35 387,98€, soit 53€ la tonne,
  - Les verres : 1 666,22 tonnes collectées pour un coût de collecte de 61 583,49€, soit 37€ la tonne, soit 2,28€ par habitant et par an,
  - Déchets verts : le coût total de collecte et de traitement ou valorisation des déchets verts en déchetterie s'élevait à 960 298,55€, soit 91€ la tonne, soit 35,58€ par habitant et par an,
  - Recettes des déchetteries : 99 366,30€ en 2016 soit +9% par rapport à 2015,
  - Production totale de déchets : en 2016, elle a baissé de 6,68% soit 1 392,01 tonnes,
  - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : en 2016, la recette de la TEOM s'est élevée à 2 746 024€,
  - La Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : en 2016, la recette de la REOM (instaurée pour les professionnels) s'est élevée à 245 397,62€.

⌦ ***Désignation d'un suppléant au sein de la commission communautaire "Aménagement du territoire"***

Il est procédé au remplacement du membre suppléant de la commission communautaire « Aménagement du territoire », à savoir M. Patrick BEILLON à la place de M. Daniel PASCO.

⌦ ***Permis d'aménager "Le Clos de Beaufort"***

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux d'une demande de permis d'aménager pour la création de quatre lots situés entre la venelle de Beaufort et la rue François de Carné et leur demande leur avis sur le projet d'aménagement proposé.

Après discussion et un vote à bulletin secret, l'assemblée délibérante, par 12 voix Pour, 6 Contre et 4 abstentions, émet un avis favorable au projet avec pour prescription une largeur de 2,50m du chemin piétonnier au lieu de 2m.

⌦ ***Projet boulangerie***

Monsieur le Maire informe les élus municipaux d'une possible mise en vente des locaux de l'ancienne boulangerie et informe que le conseil municipal se réunira en session plénière le 9 novembre prochain pour débattre à huis clos de la question pour la commune d'acquérir ou non le bâtiment. De plus, l'avenir du commerce « boulangerie » devra être lui aussi discuter.

⌦ ***Estimation coût revient lotissement communal***

A l'occasion de la réunion du 9 novembre évoquée précédemment, le conseil municipal sera amené à proposer un prix de vente des lots du futur lotissement « La Chênaie » située rue Haute, lequel sera soumis au vote du conseil municipal le 30 novembre prochain.

⌦ ***Morbihan Energies : Proposition d'enfouissement réseaux Rue Haute***

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de la proposition de Morbihan énergies de réaliser, parallèlement aux travaux de viabilisation du lotissement communal « La Chênaie », des travaux d'effacement des réseaux rue haute. Ainsi, le montant prévisionnel des travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et télécom s'élève à 73 347€, déduction faite de la participation du syndicat.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, par 19 voix Pour, et 3 Contre, émet un avis favorable à cette proposition.

⌦ ***Compte rendu des diverses commissions et démarches informatives***

♦ M. Werner ALONSO

Compte-rendu de la commission communautaire « Sports »

⌦ ***Dates à retenir***

- ***Vendredi 20 octobre à 13h30*** : Réunion du groupe de travail "sécurité routière"
- ***Dimanche 22 octobre*** : Projection vidéo-CLN – Théâtre Jeune France
- ***Lundi 23 octobre à 19h*** : Réunion du groupe de travail "ALSH – Travaux d'économies d'énergie"
- ***Lundi 23 octobre à 20h30*** : Réunion du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- ***Mardi 24 octobre à 18h15*** : Réunion de la commission municipale "Enfance"
- ***Dimanche 29 octobre*** : Concert Gospel
- ***Mardi 31 octobre à 14h*** : Commission municipale "voirie"
- ***Mardi 7 novembre à 10h*** : Réunion de la commission municipale "économie-commerces" : restitution de l'étude du CAUE relative à la revitalisation du centre-bourg
- ***Jeudi 9 novembre à 20h*** : Réunion plénière du Conseil Municipal
- ***Lundi 13 novembre à 16h*** : Réunion du groupe de travail "Plan Communal de Sauvegarde"
- ***Jeudi 30 novembre à 20h*** : Prochaine réunion du Conseil Municipal
- ***Vendredi 1er décembre à 20h30*** : Réunion publique d'informations et d'échanges avec les Noyalais

La séance est levée à 22h45
Rédacteur : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 30 octobre 2017
Le Maire,
Patrick BEILLON